

COMPTE-RENDU RÉUNION

MUTATION

A Melun le 29 juillet 2020

Ce mardi 28 juillet après-midi s'est tenu une réunion « point d'information » sur le mouvement local de mutation A, B et C au 1^{er} septembre entre les organisations syndicales représentatives du département et la Direction afin que celle-ci présente le mouvement.

En effet, cette réunion est mise en place suite de la suppression des CAPL mobilité, conséquence directe de l'application de la Loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Cette suppression de CAP entraîne également l'absence de transmission d'éléments aux élu·es permettant de vérifier la régularité du mouvement et de renseigner les collègues, c'est l'opacité totale.

La Direction ne souhaitant pas de liminaire, Solidaires Finances Publiques 77 a tout de même tenu à faire part de propos introductifs. Nous avons rappelé à la Direction notre attachement à la défense individuelle et collective des agent·es, Les CAPL mobilité étaient un organe permettant une totale transparence aussi bien envers les organisations syndicales qu'envers les agent·es. Elles permettaient de faire évoluer la situation de certain·es agent·es dans un espace de dialogue dédié en présence de représentant·es d'agent·es élu·es. Nous ne pouvons que condamner cette suppression qui nous fait entrer dans une nouvelle ère où l'opacité devient le maître mot.

Nous avons fait part de notre regret de tenir cette réunion après la parution du mouvement et 18 jours plus tard.

Solidaires Finances Publiques 77 a remercié le travail effectué par le service RH pour établir ce mouvement. Sans remettre en cause la qualité du travail effectué ainsi que la confiance que nous avons envers ce service, nous avons indiqué qu'en l'absence de documents, il nous était impossible de vérifier la régularité du mouvement. Un mouvement contrôlé avait plus de chances d'être correctement établi en précisant que la confiance n'excluait pas le contrôle.

Solidaires Finances Publiques 77 a également rappelé à la Direction qu'elle n'avait pas appliqué les instructions issues des Lignes Directrices de Gestion Ministérielle qui consistaient à publier les tableaux de classement des demandes des agent·es par poste.

La Direction a procédé à la présentation de l'élaboration du mouvement pour chaque catégorie, détaillant le nombre de demandes, les taux de satisfaction... Elle nous a indiqué que le seul critère retenu pour établir le mouvement était celui de la règle de l'ancienneté. Elle précise avoir dû procéder au gel de certains postes en consultation avec les responsables de Pôles afin de conserver les équilibres et ne pas vider certains services. Les informations communiquées sont restées d'ordre général sans réelle possibilité de vérification.

Solidaires Finances Publiques a rappelé à la Direction qu'un mouvement compris par les agent·es et transparent quant à l'application des règles était gage de sérénité pour toutes et tous.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction lors de ce mouvement, nous ne pouvons que vous encourager à demander le plus rapidement possible des explications à la Direction et à effectuer un recours.

À l'issue de ces présentations, chaque organisation syndicale avait la possibilité d'évoquer tout de même des demandes de mutation n'ayant pas obtenu satisfaction suite à la parution du mouvement.

Solidaires Finances Publiques 77 a défendu les dossiers confiés par les agent·es comme nous l'aurions fait en CAPL, la Direction en a pris note. Pour les agent·es dont la situation évoluera, la Direction les contactera directement.

Quelques chiffres du mouvement local 2020 :

	Mouvement Catégorie A	Mouvement Catégorie B	Mouvement Catégorie C
Nombre de demandes	62	110	81
Nombre de demandes satisfaites	33 soit 53,23 %	85 soit 77,27 %	64 soit 79,01 %
1^{er} vœu obtenu	26	56	50
2^e vœu obtenu	2	6	7
3^e vœu obtenu	1	6	4
Nombre d'ALD avant mouvement	46	41	62
Nombre d'ALD régularisés sur poste	22 soit 53,66 %	28 soit 73,68 %	31 soit 59,62 %
Nombre d'ALD Locaux après mouvement	17	8	21

Pour ce mouvement, des affectations d'office ont été prononcées, cela concerne 7 inspecteur·trices et 3 contrôleur·euses.

Postes gelés pour le mouvement local 2020 (chiffres donnés par la Direction) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
- Paierie départementale (1) - SIE de Melun (1)	- SIE de Chelles (1) - Trésorerie Hospitalière de Lagny (1) - SIE de Meaux (1) - PCR de Melun (1) - SIE de Melun (1)	- Trésorerie de Bassée-Montois (1) - SIP de Meaux (2) - Trésorerie de Sénart (1)

Lors de cette réunion, nous avons découvert que la possibilité de demander l'antenne de Nemours du SIE de Melun n'avait pas été offerte dans ALOA (3 postes de B sont vacants). Cette situation équivaut à une suppression ou un transfert d'emplois qui ne peuvent qu'être validé en Comité Technique Local, ce qui n'est pas le cas.

Solidaires Finances Publiques 77 a adressé un courriel au Directeur du Pôle Pilotage et Ressources ce mercredi 29 juillet afin d'offrir cette possibilité de mutation à l'ensemble des contrôleurs de la DDFiP.

Cet exemple concret montre l'utilité qu'avaient les CAP permettant aux organisations syndicales de vérifier la régularité du mouvement en amont.

Cette réunion s'est conclue sur des questions diverses :

- **Concernant les fortes chaleurs les organisations syndicales présentes ont demandé à la Direction la mise en place de mesure en vue de l'épisode de forte chaleur de ce vendredi. Nous avons fortement insisté pour que des mesures soient prises bien en amont et non pas le jour même :** D'après l'information publiée sur Ulysse 77 ce mercredi, le message semble avoir été entendu.

- **Solidaires Finances Publiques a demandé à la Direction de faire un point sur la présence des vigiles dans les centres des Finances Publiques, notamment en vu de la campagne de la sortie des avis d'imposition :** Des vigiles seront présents tout le mois d'août à Chelles, Melun Cité Administrative (matin), Melun Amendes (matin), Montereau et les 15 derniers jours d'août à Lagny.

- **L'ensemble des organisations syndicales est revenu sur la « prime Covid-19 », l'iniquité de traitement entre les agent·es et l'opacité des critères d'attribution :** La Direction indique qu'il fallait une implication remarquable et être sous le PCA durant la période qui s'étend du 17 mars au 31 mai 2020.